

eh 25 Ex
t.311 Pérou 13
t.311 Pérou
t.311 Colombie - MJ/eh

6.8.68.

Notice pour le Comité de programmation

Aide de la coopération technique suisse à
certaines écoles suisses dans les
pays en voie de développement

Ecoles suisses de Bogota et de Lima

Ces deux écoles font bonne impression, elles jouissent d'une excellente réputation et sont, en dépit de leurs imperfections, parmi les meilleures écoles privées de ces deux capitales.

Bogota a pris comme langue de base dans les classes primaires le français, Lima l'allemand. L'enseignement de ces deux langues laisse cependant du point de vue suisse à désirer parce que le français et l'allemand sont enseignés par des professeurs suisses allemands qui sont en nombre insuffisant pour encadrer de façon satisfaisante le primaire et le secondaire. Il est, par ailleurs, difficile d'augmenter le nombre des professeurs suisses - qui dans les écoles représentent près de 40 % du corps enseignant - parce qu'ils coûtent deux ou trois fois plus que les professeurs colombiens, respectivement péruviens, que les deux écoles ont déjà de la peine à s'en tirer financièrement dans les circonstances actuelles et qu'elles n'ont pas l'autorisation d'augmenter librement les écolages exigés des élèves. Quant à nos colonies sur place, elles font un effort considérable pour ces écoles: ce sont des suisses qui s'occupent avec dévouement du fonctionnement et de l'exploitation de ces établissements scolaires; à Lima l'école a été construite exclusivement grâce aux moyens collectés dans la colonie suisse (2,5 millions de soles), le terrain a été mis à disposition par une société d'assurances suisse; les colonies contribuent toujours à l'organisation des manifestations destinées à apporter des ressources supplémentaires à ces écoles, etc. Or, il y naturellement des limites à ce que l'on peut demander des colonies qui ne sont plus composées en majorité de suisses établis de façon durable dans le pays (la proportion des suisses de passage par rapport aux suisses

- 2 -

établis de façon quasi permanente ne cesse d'augmenter) et qui doivent soutenir des écoles qui se sont elles-mêmes considérablement transformées.

En effet, les écoles suisses, comme les autres écoles étrangères, forment à raison de 50 %, voire de 75 % de leur effectif, des élèves étrangers. De ce fait, nos écoles deviennent de plus en plus des instruments du développement du pays dans lequel elles fonctionnent, elles contribuent au rayonnement de la Suisse dans ces pays, puisqu'elles la font connaître et qu'elles donnent même des cours sur nos institutions à raison de 1 heure par semaine pendant 2 ou 3 semestres. Ces cours d'instruction civique sont malheureusement mal organisés, l'école ne disposant pas d'un programme d'enseignement bien préparé à ce propos ni du matériel d'enseignement indispensable. Sans vouloir faire du chauvinisme, il semble que Pro Helvetia pourrait utiliser ce moyen de faire connaître à l'étranger certaines institutions suisses grâce aux écoles suisses et à ces heures de cours. Il n'y a pas de doute non plus que certains élèves étrangers, formés dans ces écoles, peuvent être par la suite des points d'appui précieux pour nos missions chargées de défendre nos intérêts dans les pays en question. Il est donc légitime de se demander s'il ne conviendrait pas d'adapter à l'état de fait actuel la conception que nous avons eue jusqu'ici du rôle des écoles suisses.

Dans cette hypothèse, il s'agirait de trouver un moyen pour notre service d'apporter à ces institutions une aide financière tenant compte de la contribution qu'elles apportent au développement du pays où elles sont établies. La difficulté consiste à trouver le moyen de le faire dans le cadre de la législation actuelle concernant les écoles suisses et des principes appliqués par notre service en matière de coopération technique.

On pourrait penser, par exemple:

- a) à une prise en charge par la coopération technique d'un programme de bourses dont bénéficieraient certains ressortissants du pays de résidence. Pour diverses raisons, ces programmes ne pourraient

- 3 -

être, pour le moment, que fort limités (une dizaine de bourses par an à Lima, 20 à 30 bourses à Bogota).

- b) à une prise en charge de certains professeurs suisses, ce qui nous amènerait vraisemblablement à demander que l'on considère les écoles suisses comme un projet de coopération technique au sens des accords-cadres conclus avec le Pérou et la Colombie. Ceci pourrait toutefois ne pas comporter que des avantages pour nos écoles. Les autorités du pays d'établissement n'accepteront vraisemblablement pas de renoncer à des rentrées - impôts et taxes - sans contrepartie.
- c) à une participation de la coopération technique aux frais qu'impliqueraient des améliorations destinées à élever le niveau de l'enseignement de ces écoles.
- d) à une contribution fixe de la coopération technique par élève autochtone, contribution qui s'ajouterait à celle que verse le Département de l'intérieur pour les élèves suisses.

Le montant de notre contribution aux deux écoles précitées devrait être approximativement de frs 100'000.- par an pour les tirer momentanément d'embarras. Il convient de relever encore que psychologiquement une action de la coopération technique dans ce domaine éviterait certains malentendus qui peuvent résulter pour nos colonies du fait que nous soutenons parfois des organisations privées qui agissent elles aussi dans le secteur de l'éducation et qui font certainement moins pour le rayonnement de notre pays à l'extérieur que nos écoles suisses.